

JOUR DE COLLECTE

POUBELLES

COMPOST ET
RECYCLAGE**COMPOST**
(16 avril au 5 novembre)

ENCOMBRANTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

La collecte des encombrants a lieu tous les 2^e vendredis du mois.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site web de la MRC : mrcdeschenaux.ca ou communiquez avec nous au 819-840-0704.

Prendre note que le nombre d'inscriptions est limité et que nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2*	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

*Les collectes de recyclage et de compost du 1^{er} janvier sont reportées au 2 janvier.

**Les collectes de recyclage et de compost sont effectuées par Énergiecycle. Pour toutes questions ou problématiques pour ces bacs, communiquez avec eux au 819-373-3130.

***La route Manitou est collectée du 1^{er} mai au 31 octobre. Du 1^{er} novembre au 30 avril, les bacs noirs doivent être descendus sur le rang St-Charles.

Informations supplémentaires

AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

Position du bac roulant pour la collecte

Les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés



Déchets exclus de la collecte

- Matières recyclables
- Matières compostables
- Débris de construction, rénovation et démolition
- Matières dangereuses
- Plastiques agricoles



Couvercle fermé, aucun sac ou objet ne doit dépasser

Roues orientées vers la maison

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le www.mrcdeschenaux.ca

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire (les bacs verts sont tolérés). **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera collecté.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plupart des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac noir contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).
- Les bacs noirs doivent être en bordure de route **avant 5h du matin le jour de la collecte.**

AIDE-MÉMOIRE GESTION DU RECYCLAGE

✓ Matières recyclables

- Contenants, emballages ou imprimés.
- Par exemple :
 - Contenant de produit d'entretien ménager
 - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
 - Boîte de carton
 - Assiette et papier d'aluminium
 - Emballage de mets à emporter et préparés
 - Journal et circulaire
 - Enveloppe
 - Feuille de papier
 - Cahier

✗ Matières non-recyclables

- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Broyeurs d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction



AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST

✓ Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scié ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)

✗ Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le www.energiecycle.ca/bacbrun/